

Calendrier de l'alternance entre le CFPTS et l'entreprise d'accueil

Calendrier prévisionnel

RGT	Période	Lieu	Nb de jours			Nb d'heures
RGT1	18/09/2023 20/10/2023	CFPTS	25	jours sur	5 semaines	175 heures
	21/10/2023 14/01/2024	Entreprise				
RGT2	15/01/2024 23/02/2024	CFPTS	30	jours sur	6 semaines	210 heures
	24/02/2024 09/06/2024	Entreprise				
RGT3	10/06/2024 05/07/2024	CFPTS	25	jours sur	5 semaines	175 heures
	08/07/2024 12/07/2024	Mise en situation en entreprise				
	13/07/2024 25/08/2024	Entreprise				
RGT4	26/08/2024 13/09/2024	CFPTS	15	jours sur	3 semaines	105 heures + 2h pédagogiques
	14/09/2024 17/11/2024	Entreprise				
RGT5	18/11/2024 18/12/2024	CFPTS	23	jours sur	5 semaines	161 heures
	19/12/2024 02/03/2025	Entreprise				
RGT6	03/03/2025 11/04/2025	CFPTS	30	jours sur	6 semaines	210 heures
	12/04/2025 09/06/2025	Entreprise				
RGT7	10/06/2025 23/06/2025	Mise en situation en entreprise	24	jours sur	5 semaines	168 heures
	24/06/2025 11/07/2025	CFPTS				
	15/07/2025 21/07/2025	SEMAINE DE CONGES POUR REVISIONS (article L6222-35 du Code du Travail)				
	22/07/2025 31/08/2025	Entreprise				
RGT8	01/09/2025 08/09/2025	CFPTS	06	jours sur	2 semaines	42 heures + 2h pédagogiques
A partir du 09/09/2025		Retour en entreprise jusqu'à échéance du contrat				

TOTAL DE LA FORMATION AU CFPTS

178 jours

soit

1250 heures

Attention, le contrat doit couvrir impérativement les périodes de formation

La date de début du contrat d'apprentissage doit être située entre le 19/06/2023 et le 18/09/2023
La date de fin du contrat d'apprentissage doit être située entre le 08/09/2025 et le 30/09/2025